



POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS – SGP SEA

MISE A JOUR : JUIN 2025

Document mis à disposition des clients conformément à l'article 318-10 du Règlement Général de l'AMF.

I. PRESENTATION DE SEA

S.E.A. est une société par actions simplifiée au capital de 150 000 €, immatriculée au RCS de Nancy sous le numéro 381 609 783, ayant son siège social au 2 rue La Fayette, 54000 NANCY.

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP91032.

Ses activités sont les suivantes :

- Gestion de FIA au sens de la Directive 2011/61/UE (Directive AIFM)
- Gestion de portefeuille pour compte de tiers au sens de la Directive 2004/39/CE (Directive MiFID)
- Conseil en investissement, réception-transmission d'ordres
- Arbitrage dans les contrats d'assurance-vie en unités de compte
- Courtage d'assurances (numéro ORIAS 08040586)

II. DEFINITION D'UNE RECLAMATION

Une réclamation est l'expression d'un mécontentement émis par un client (ou son mandataire) à l'égard de la SGP SEA en lien avec un service ou produit fourni.

Important : une demande d'information, de clarification, ou d'exécution ne constitue pas une réclamation.

III. RESPONSABLE ET MODALITES DE CONTACT

Les réclamations peuvent être adressées gratuitement par :

- Courrier postal :
S.E.A.
Service Conformité – Traitement des réclamations
2 rue La Fayette
54000 NANCY
- Courrier électronique : xhenry@sea-finance.com



POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS – SGP SEA

MISE A JOUR : JUIN 2025

IV. DELAIS DE TRAITEMENT

- Accusé de réception de la réclamation dans les 10 jours ouvrés (à partir de la date d'envoi de la réclamation)
- Réponse au fond dans un délai de 2 mois maximum, sauf situation particulière dûment justifiée

V. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Les réclamations sont traitées par le Responsable Conformité (RCCI), avec impartialité et dans un cadre documenté.

- Une analyse des faits et des documents est réalisée
- Une réponse motivée est apportée au client
- Un registre des réclamations est tenu et mis à jour

VI. VOIES DE RECOURS

Si la réponse apportée ne satisfait pas le client, celui-ci peut recourir gratuitement au :

Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse – 75082 PARIS CEDEX 02
Site : www.amf-france.org

Pour les réclamations liées à des contrats d'assurance ou d'intermédiation en assurance :

Médiateur de l'Assurance
TSA 50110 – 75441 PARIS CEDEX 09
Site internet : www.mediation-assurance.org
E-mail : le.mediateur@mediation-assurance.org

VII. REFERENCES REGLEMENTAIRES APPLICABLES

- Règlement Général de l'AMF – Article 318-10
- Instruction AMF DOC-2012-07 (médiation)
- Article L. 621-19 du Code monétaire et financier (médiateur AMF)
- Directive MIF II et AIFM sur les obligations de traitement équitable des clients



GESTION DE PORTEFEUILLES
AGREMENT N° GP-91032

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS – SGP SEA

MISE A JOUR : JUIN 2025

ANNEXE 1 : FICHES CONTACT ET VOIES DE RECOURS

Service Conformité SEA

E-mail : xhenry@sea-finance.com

Téléphone : +33 3 83 30 20 53

Médiateur de l'AMF

Site internet : www.amf-france.org

Adresse postale : 17, place de la Bourse – 75082 PARIS CEDEX 02

Médiateur de l'Assurance

TSA 50110 – 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : www.mediation-assurance.org

E-mail : le.mediateur@mediation-assurance.org

SOLUTIONS D'ÉPARGNE ET D'ASSURANCE

MEMBRE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE LA GESTION FINANCIÈRE – AFG
COURTAGE D'ASSURANCES – ORIAS N°08040586

2, Rue La Fayette – 54000 NANCY – Tél. 03 83 30 20 53 – E-mail : contact@sea-finance.com
SAS AU CAPITAL DE 152 000€ - RCS NANCY B 381 609 783